



CC du Val de Vienne (Siren : 248719288)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Aixe-sur-Vienne
Arrondissement	Limoges
Département	Haute-Vienne
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	18/12/2000
Date d'effet	18/12/2000

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Philippe BARRY

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	24, avenue du Président Wilson
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	87700 Aixe-sur-Vienne
Téléphone	05 55 70 02 69
Fax	05 55 70 02 47
Courriel	mn-anduru@cc-valdevienne.fr
Site internet	cc-valdevienne.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	15 704
-----------------------------	--------

Densité moyenne 99,96

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
87	Aixe-sur-Vienne (218700102)	5 703
87	Beynac (218701506)	726
87	Bosmie-l'Aiguille (218702108)	2 461
87	Burnnac (218702504)	827
87	Journac (218708105)	1 074
87	Saint-Martin-le-Vieux (218716603)	925
87	Saint-Priest-sous-Aixe (218717700)	1 686
87	Saint-Yrieix-sous-Aixe (218718807)	417
87	Séreilhac (218719102)	1 885

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement non collectif <i>Mise en place et gestion d'un SPANC (Service Public d'assainissement Non Collectif).</i></li> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement des déchets verts).</i></li> <li>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés</i></li> <li>- Autres actions environnementales <i>Acquisition, gestion et mise en valeur de sites dont le rayonnement intercommunal mérite l'intervention de la communauté de communes (espaces naturels remarquables, zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique). Restauration, aménagement, entretien des berges et du lit des rivières (et le cas échéant l'aménagement d'ourages pour la pratique du canoë-kayak ou autres) pour lesquels la compétence est confiée au syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne et au syndicat intercommunal d'aménagement du Bassin de l'Aixette.</i></li> </ul>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale <i>En matière d'emploi : Action d'accompagnement en faveur des demandeurs d'emploi et personnes en difficultés. En matière gérontologique : la communauté de communes du Val de Vienne participera à la gestion et au financement des politiques de coordination gérontologique, le service de livraison des repas à domicile auprès des personnes âgées, restant de la seule compétence des communes membres</i></li> </ul>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Création, aménagement, gestion entretien et promotion de toutes nouvelles zones d'activités à créer ou à étendre à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire ou touristique. Dans le cadre d'extension de zones d'activités économiques déjà existantes et relevant de la compétence des communes, seule l'extension sera d'intérêt communautaire.</i></li> </ul>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*\* Construction, réhabilitation, gestion de locaux et aménagements annexes destinés à l'accueil d'activités économiques. \* Accueil et accompagnement avec l'ensemble des partenaires, des entreprises et porteurs de projets visant à conforter le tissu économique sur l'ensemble du territoire de la communauté \* Etudes de développement économique et actions de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services (type Démarche Collective Territorialisée ou dispositif similaire) \* Création et gestion de zones de production d'énergie éolienne (de type Zone de Développement Eolien)*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs  
*la communauté de communes prendra en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement des nouveaux équipements sportifs présentant un caractère structurant, contribuant à l'attractivité d territoire, fréquenté majoritairement par des usagers extérieurs à la commune d'implantation, bénéficiant d'une reconnaissance qualitative de leurs activités intéressant l'ensemble de la population du territoire du Val de Vienne, tel le Centre Sportif à Aix/Vienne. En matière de politique Petite Enfance: sont déclarés d'intérêt communautaire les équipements suivants, existants sur le territoire : - crèche, halte-garderie, relais assistantes maternelles d'Aix/Vienne ; - crèches, halte garderie, relais assistantes maternelles de la communauté de communes installées à Bosmie l'Aiguille et Verneuil/Vienne, dont l'extension éventuelle, les aménagements, l'entretien et la gestion relèveront de la communauté de communes.*

- Activités péri-scolaires

*Apprentissage de la natation aux enfants de Ecoles de la communauté, le cas échéant par convention avec les communes membres disposant des équipements adéquats.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*En matière d'aide et de loisirs destinés à la jeunesse : - Accueils de loisirs sans hébergement : limité aux activités extra-scolaires - Gestion et participation aux accueils de loisirs existants - Constructions, aménagement, entretien et gestion des nouveaux accueils de loisirs - Mise en oeuvre des actions contenues dans le contrat temps libre ou tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait (tel le contrat Enfance Jeunesse) - Activités d'animation et de loisirs labellisées en direction des pré-ados et adolescents en partenariat avec la CAF, les établissements scolaires, les associations ou autres. - Apprentissage de la natation aux enfants des Ecoles de la communauté, le cas échéant par convention avec les communes membres disposant des équipements adéquats.*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Elaboration, révision et suivi d'un SCOT et schéma de secteur*

- Schéma de secteur

*Elaboration, révision et suivi d'un SCOT et schéma de secteur*

- Plans locaux d'urbanisme

*Elaboration, révision et suivi d'un P.L.U. communautaire. Révision, révision simplifiée, mise en compatibilité, modification des plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme des communes membres.*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*Création et réalisation de ZAC destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, dont la nature se situe dans les domaines de compétences de la communauté.*

- Constitution de réserves foncières

*Constitution de réserves foncières et mise en place d'actions favorisant le développement de l'habitat social et locatif ; les actions d'aide et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite restent à la charge des communes.*

- Etudes et programmation

*- Etudes préalables à l'aménagement de centre bourgs - En matière de transport : réflexion et aménagement d'un pôle intermodal sur le territoire de la communauté de communes.*

#### Développement touristique

- Tourisme

*\* Promotion et développement touristique du territoire de la communauté de communes avec la participation au financement de l'office de tourisme du Val de Vienne pour la mise en oeuvre de ses actions. \* Acquisition, construction ou aménagement, entretien et gestion de nouveaux équipements structurants à vocation touristique qui contribuent à*

*l'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique de la communauté de communes, qui renforcent l'attractivité du territoire et mettent en valeur ses richesses touristiques. Les équipements existants notamment le camping situé à Aix/Vienne relèvent de la compétence des communes concernées.*

#### Logement et habitat

##### - Programme local de l'habitat

*Programmation et réalisation de lotissements communautaires dans les communes du territoire dont la population est inférieure à 5000 habitants. La voirie, les réseaux divers et les espaces verts des lotissements communautaires seront, après rétrocession, intégrés dans le domaine communal et à la charge des communes d'implantation. La communauté de communes assumera jusqu'à son terme les opérations de lotissements déjà engagées sur son territoire.*

#### Autres

##### - Préfiguration et fonctionnement des Pays

*Participation à la démarche : . d'un pays (approbation et mise en oeuvre de la charte du POL) . et de pôle structurant*

##### - NTIC (Internet, câble...)

*Desserte haut débit : La communauté de communes du val de Vienne aura compétence pour veiller à la bonne desserte de son territoire par les différents réseaux permettant l'accès en haut débit, du plus grand nombre d'usagers. Cyber Espace La communauté de communes pourra participer aux activités liées à la promotion d'un cyberbase labellisée mise à la disposition des usagers de la communauté et intéressant l'ensemble du territoire communautaire. Création et gestion d'un intranet, d'un internet communautaire et d'un extranet.*

##### - Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

*Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage en conformité avec le schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage.*

##### - Autres

*Numérisation et suivi du plan cadastral de la communauté de communes du Val de Vienne.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
87	Syndicat mixte Départemental pour l'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (258700251)	SM ouvert	173 984
87	Syndicat Energies Haute-Vienne (258708585)	SM ouvert	384 971
87	SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE (200024743)	SM fermé	70 022
87	Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de LIMOGES (258728526)	SM fermé	267 360

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)